

Projet Miollis
Réunion de concertation publique
Le 18 octobre 2021

1. Propos introductifs

Le maire précise qu'il sera particulièrement vigilant à une forte végétalisation, une densification modérée et un rehaussement minimal des bâtiments. Il insiste sur les enjeux d'insertion du bâtiment réhabilité dans le quartier et d'amélioration de la vue des habitants. Enfin, le sujet de la gestion de la phase chantier et des nuisances occasionnées constituera un point d'attention fort pour la collectivité.

La directrice régionale présente le site Miollis (bâtiments, services actuellement implantés) et les grandes lignes de sa réhabilitation, notamment l'accroissement de la capacité du site, les nouveaux services accueillis, le nouveau cadre de travail et la performance énergétique et environnementale.

Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés présente les différents objectifs du volet rénovation énergétique du plan France Relance, particulièrement l'amplification des aides à la rénovation des bâtiments publics et privés et la réduction de l'empreinte énergétique du parc immobilier de l'Etat. Il précise qu'un [site internet participatif](#) a déjà été mis en ligne depuis fin septembre et qu'un comité des riverains se réunira dès le début de l'année 2022.

2. Présentation du projet de réhabilitation du bâtiment Miollis (DRIEAT)

Une présentation des différentes vues des bâtiments A et B et de leur architecture ainsi qu'une description de l'occupation actuelle et à venir du site sont partagées. La DRIEAT présente ensuite les emprises et hauteurs des bâtiments du site Miollis et leur situation par rapport aux bâtiments en vis-à-vis ou mitoyens (particulièrement la façade du bâtiment A sur la rue Miollis). Les grandes lignes du projet (rationalisation des implantations des services de l'Etat, certification Haute Qualité Environnementale, labellisation Bâtiments Durables Franciliens et performance énergétique), ses ambitions et ses engagements (intégration dans le site, maîtrise de l'impact environnemental, cadre de travail et caractère d'exemplarité), sont ensuite détaillés. Enfin, les différentes étapes de l'opération sont évoquées.

3. Présentation de la démarche de concertation (SGAMM)

La démarche de concertation, les actions engagées depuis le début de l'année (présentation aux présidents de conseils syndicaux, présentation en conseil de quartier, mise en ligne du

site internet) et le dispositif d'information mis en place (site internet et plateforme de participation, FAQ, lettre d'information) sont détaillés. Le comité des riverains sera notamment l'instance permettant aux riverains de s'exprimer sur les éléments du projet. Une première trame des ateliers qui s'y dérouleront est également proposée. Le dernier temps de cette présentation permet de détailler le dispositif de communication et de concertation adapté à la phase travaux en 2022.

4. Questions / réponses

A. Surélévation des bâtiments

Quel sera l'impact du projet Miollis en termes de surélévation ?

Le jury de sélection du projet lauréat se tiendra le 9 novembre. Il a été précisé au cahier des charges que les surélévations devront être limitées au maximum et seront en tout cas inférieures à deux étages. Une rencontre avec le cabinet d'architectes retenu est prévue dès janvier 2022.

A quel point sera-t-il possible de construire en cœur d'îlot ?

Construire en cœur d'îlot (surélévation du bâtiment B et création de bâtiments de liaison) permettra de préserver à la fois le vis-à-vis et la mitoyenneté. Cette solution implique cependant une moindre végétalisation des sols, en partie compensée par la végétalisation des toitures.

Pourquoi n'est-il pas prévu de surélever le bâtiment C ?

Le bâtiment C ayant été rénové en 2014, il n'est pas concerné par le projet de réhabilitation du site Miollis.

B. Phase travaux

Comment seront gérés les accès et le stationnement des camions en phase chantier ? Le chantier sera-t-il aménagé afin d'éviter les nuisances sonores ?

Un calendrier détaillé des travaux (stationnement sur rue, emplacement des grues) et un calendrier des nuisances sonores seront transmis aux riverains dès le second semestre 2022.

Avez-vous des informations sur les travaux qui auront lieu au niveau de La Poste ?

La DRIEAT, la Mairie du 15^e arrondissement et la Préfecture indiquent ne pas disposer d'informations à ce sujet.

Pourquoi ne pas organiser d'atelier dédié au déroulement de la phase travaux ?

L'Etat n'aura pas encore à disposition les éléments concernant l'organisation des travaux au premier semestre 2022. Une réunion d'information sera mise en place au second semestre de l'année 2022 afin de présenter le dispositif mis en place pendant la phase travaux. Le comité des riverains se réunira pendant les travaux.

C. Information des riverains

Sera-t-il possible de transmettre toutes les informations aux syndicats pour diffusion aux habitants ?

La mise en place d'outils de concertation comme le site internet et d'un comité des riverains permet de s'informer et de participer directement. Les syndicats et conseils syndicaux sont associés depuis le début de la concertation.

Les riverains pourront-ils participer au jury de sélection du projet du 9 novembre ?

Il ne sera pas possible pour les riverains de participer au jury de sélection du projet du 9 novembre car le jury qui s'est déjà réuni pour sélectionner les quatre équipes concurrentes ne peut être modifié en cours de procédure.

Pourriez-vous préciser le rôle du comité des riverains ?

Les riverains pourront s'y exprimer sur des éléments concrets du projet entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif (1^{er} semestre 2022).

D. Autres sujets abordés

Un passage piéton traversera-t-il le bâtiment Miollis ?

Les espaces verts en cœur d'îlot sont réservés à l'usage des agents.

Est-il judicieux d'augmenter le nombre d'agents sur site au sortir de la période du COVID-19, qui a vu au contraire se développer le télétravail ?

Beaucoup d'agents sont aujourd'hui revenus en présentiel sans que cela ne pose problème au niveau de la situation sanitaire.

Dans l'immeuble donnant sur le 76C rue Lecourbe appartenant à Gecina, une dizaine de locataires souffrent des conséquences des passoires thermiques.

Le maire a rencontré la directrice générale de Gecina à ce sujet. Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés rappelle que le volet rénovation énergétique du plan France Relance concerne également les logements des particuliers et interrogera Gecina.

5. Propos conclusifs

La directrice de la DRIEAT rappelle la nécessité de réhabiliter le site qui souffre de multiples carences énergétiques.

Madame Claire de Clermont-Tonnerre remercie les services de l'Etat de communiquer en amont sur le projet. Elle précise que les remarques formulées à l'occasion de cette réunion relatives aux enjeux de limitation des hauteurs et de forte végétalisation devront être prises en compte lors du jury de sélection du projet du 9 novembre.

Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés indique avoir bien pris acte des trois principaux sujets de préoccupation des riverains : l'extension des bâtiments, la végétalisation et l'organisation de la phase travaux. Il incite par ailleurs les riverains à s'impliquer dans les prochaines étapes de la concertation et souligne la volonté de l'Etat de mener une discussion transparente avec eux.